

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 82

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« établissement »

insérer les mots :

« dont elles sont membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à revenir au texte initial en précisant que le débat et la délibération sur l'élaboration du pacte de gouvernance a lieu entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.